

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Le 19 JUIN 2020

PRESENCES

Enseignants : Mesdames Arnould Nelly, Bouffeteau Camille, Collas Sophie, Ducomet Catherine, Gaïo Marielle, Humbert Marie-Claire, Jacquot Emmanuelle, Vieval Elodie et monsieur Melot Patrick

Représentants de parents : Mesdames Aït Boukrim Nadia, Azaroual Angélique, André Kelly, Marzouqi Zahra, Mauguière Sandrine, Daghmouchi Nedjouda et monsieur El Bouchehati Mustapha.

Représentant de la mairie : Madame Laoufi Saber et monsieur Diallo

Représentant de l'AML : X

DDEN : Monsieur Garret

RASED : Jodry Esther (excusée)

Excusés : Mesdames Dony Sophie, Jebbour Jamila

PROTOCOLE SANITAIRE

Les 3 directrices des écoles de Saint Loup ont écrit conjointement les lignes directrices de notre protocole actuel d'accueil, mis en place le 11 mai puis réadapté le 2 juin et enfin le 22 juin. Chaque école l'a ensuite adapté en fonction de ses contraintes de terrain.

La municipalité s'est associée à notre travail et a rédigé un protocole général que Mme Laoufi Saber va vous présenter. Vous pouvez le consulter dans sa totalité en mairie (voir un résumé en annexe 1).

Un premier questionnaire a été transmis début mai aux familles au sujet de la reprise de l'école le 11 mai.

Nous avons alors accueilli 9 élèves (1 MS – 2 CP – 2 ULIS – 1 CE1 – 1 CE2 – 1 CM1 – 1 CM2)

Puis les parents ont reçu le 22 mai un 2nd questionnaire leur proposant de rescolariser leur enfant à partir du 2 juin s'ils le souhaitaient. 24 familles ont répondu positivement. Sur cette enquête était bien notifié que la décision prise était ferme et définitive jusqu'à ce que de nouvelles instructions ministérielles soient données. Ces deux séries de réponses nous ont permis d'organiser le retour des élèves en respectant les règles d'hygiène et de distanciation imposées par le protocole sanitaire.

Mme Jacquot présente le protocole d'accueil spécifique à l'école du Chanois aux personnes présentes pour la reprise du 11 et 2 juin. (Voir annexe 2 et 3)

Les parents des élèves accueillis ont dû en prendre connaissance et le signer à la réouverture le 11 mai puis le 2 juin.

Le lundi 22 juin, l'école redevient obligatoire pour tous les élèves de la petite section de maternelle au CM2.

Un nouveau protocole sanitaire est paru le jeudi 18 juin.

Mme Collas présente le protocole d'accueil spécifique à l'école du Chanois pour cette fin d'année scolaire (voir annexe 4).

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Quelques changements sont à noter pour la rentrée scolaire.

Mme Arnould partant en retraite en cette fin d'année scolaire c'est Mme Sylvie Erdinger qui est nommée sur le poste de PDMQDC, poste qui, au mouvement, apparaissait à 100% mais celui-ci sera peut-être partagé (50 % au centre et 50 % au Chanois).

Mme Ducomet quitte l'école. Ayant fait une demande de mise en disponibilité, refusée, afin de pouvoir suivre une formation d'une année en pédagogie, elle a présenté sa démission à l'Education Nationale. Cette dernière a, elle, été validée. Mme Foulon est nommée sur son poste.

La décharge de direction et le temps partiel de Mme Bouffeteau seront assurés par un titulaire de secteur. Nous espérons connaître son nom fin juin ou début juillet.

EFFECTIFS / REPARTITION

Prévision d'effectifs pour la rentrée de septembre :

PS = 11 - MS = 10 - GS = 15 - CP = 9 - CE1 = 21 - CE2 = 15 - CM1 = 12 - CM2 = 21 -
ULIS = 8

Pour l'année prochaine, la constitution des différentes classes ne sera connue des parents que le jour précédent la rentrée.

La répartition pédagogique se réalise en conseil des maîtres en tenant compte de différents critères et pour le bien des élèves. En aucun cas les parents ne peuvent intervenir dans le choix du conseil des maîtres.

Nous pouvons simplement vous dire que deux configurations sont possibles.

Les élèves d'ULIS seront tous inscrits dans une classe de référence.

1^{er} cas

PS/MS – GS – CP – CE1 (1) – CE1 (2) – CE2/CM1 – CM2

2^{ème} cas

PS/MS – GS – CP – CE1 (1) – CE1 (2) – CE2/CM1 – CM1/CM2

Nous vous rappelons qu'une classe située à l'école du Mont Pautet (DISCO) accueille tous les TPS (enfants nés en 2018) de Saint Loup sur une scolarisation aménagée (uniquement le matin).

Pour tout renseignement, contacter l'école.

TEL : 03 84 49 07 84

Mail : ecole.st-loup@ac-besancon.fr

CREDIT ALLOUE par L'EDUCATION NATIONALE

Cette année, nous avons bénéficié d'une subvention de 1500 euros allouée par l'Education Nationale afin d'acheter des livres pour la bibliothèque de l'école.

Cette somme a été partagée en trois afin que chaque cycle (cycle 1, cycle 2 et cycle 3) choisisse ses propres livres.

En cette fin d'année, nous devons réorganiser toute la BCD mais au vu des circonstances particulières liées à la COVID 19, nous remettons ce travail à l'année prochaine.

ENT

A la rentrée 2020, nous pourrions bénéficier d'un ENT (Environnement Numérique de Travail) proposé par l'Education Nationale pour les écoles du premier degré à un tarif préférentiel financé par la Mairie.

Nous déclinons cette offre et préférons utiliser notre BLOG école sur lequel nous mettons déjà les devoirs et où nous pouvons activer une messagerie destinée aux parents.

A cette occasion, l'année prochaine, nous allons proposer aux familles une formation à l'utilisation du BLOG.

BILAN de la COOPERATIVE SCOLAIRE

Un bilan financier de l'année en cours a été présenté aux représentants de parents d'élèves. Nous tenions à préciser que nous destinons la plupart de nos dépenses à des fins culturelles et pédagogiques (spectacles, cinéma d'Asie, sorties scolaires, achat de livres, abonnements de magazines pour les classes, divers projets, matériel pédagogique...)

Le crédit alloué par la mairie à chaque élève sert à financer une grosse partie du matériel scolaire (cahiers, classeurs, feuilles, équerres, compas, peintures, encres, pinceaux...), les feuilles pour les deux photocopieurs ainsi que les toners et cartouches d'encre pour les imprimantes. Si en fin d'année civile il nous reste un peu d'argent, nous achetons souvent du matériel de sport, du matériel d'arts visuels, des jeux éducatifs...

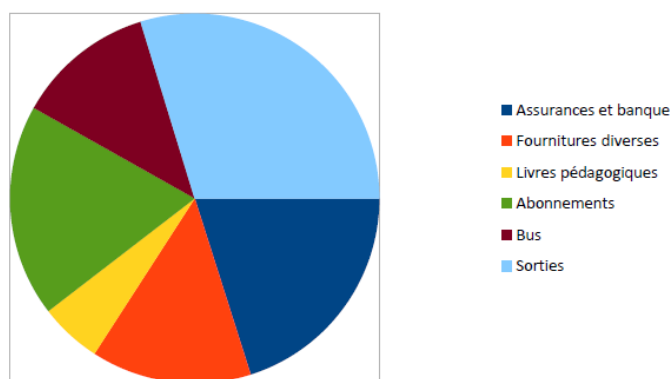
Nous avons consulté les représentants de parents afin qu'ils donnent leur avis sur le montant de la coopérative scolaire qui leur sera demandée pour la rentrée 2020.

Après un vote à main levée, il a été décidé que celui-ci s'élèverait à 10 euros par enfant.

Entrées					TOTAL
Cotisations	Remboursement assu	Calendrier, mug	Marché de Noël		2205,98
1140	17,48	437,5	611		

Sorties							TOTAL
Assurances et banque	Fournitures diverses	Livres pédagogiques	Abonnements	Bus	Sorties		1565,64
447,79	312,75	121,1		414	270	662,5	

Diagramme des sorties



En début d'année scolaire, une demande de subvention sera réalisée auprès de la mairie afin de renouveler les vélos et les trottinettes utilisés par les élèves de maternelle. En effet, beaucoup n'étant pas aux normes et/ou en mauvais état, les élèves ne peuvent pas les utiliser.

QUESTIONS DIVERSES

1/ Reprise de l'école le 22 juin

- Certains parents éprouvent de l'inquiétude quant à la reprise de l'école le lundi 22 juin avec un protocole sanitaire allégé. Le virus circulant toujours, le risque de contamination existe encore.

Nous avons essayé de les rassurer en relatant les dires des scientifiques : le virus circule beaucoup moins, les enfants sont très peu porteurs du virus et très peu contaminants.

Il va falloir apprendre à vivre avec ce virus en amenuisant les risques tant qu'un vaccin ne sera pas élaboré d'où un protocole sanitaire allégé.

Les élèves ont besoin de reprendre l'école, ils ne peuvent pas en être privés indéfiniment.

- Ils nous demandent également le contenu de ces 15 derniers jours d'école (contrôle des acquis, prise en compte de l'état psychologique des élèves...). Nous expliquons que l'accent sera mis sur le français et les

mathématiques. Pour les plus jeunes, il s'agira surtout de retrouver les habitudes scolaires, un rythme stable et la vie en collectivité. Cependant ils travailleront aussi le langage et les mathématiques bien évidemment.

2/ Rentrée scolaire

Certains parents se demandent s'il y aura plus d'enseignants à la rentrée afin d'alléger les classes et rattraper le retard dû au confinement.

Nous leur expliquons que l'année prochaine, afin de permettre à chaque élève d'avancer à son rythme, nous avons décidé de travailler en groupes de besoins.

Ces derniers seront constitués avec les élèves de CE2/CM1/CM2 et de CP/CE1 en fonction de leur niveau dans les différentes matières du français et des mathématiques. Ainsi, tout au long de l'année, avec l'aide du PDMQDC, les différents groupes constitués sur la base d'une évaluation diagnostique évolueront à leur rythme.

Nous renouvelons nos remerciements à la Mairie et aux employés communaux pour leurs réponses favorables et rapides à nos demandes de travaux.

La directrice
Mme Collas